



© Communautés européennes, 2005

EMPLOI ET FORMATION

C'est pourquoi l'emploi et la formation professionnelle constituent très souvent les premiers enjeux traités par une gouvernance transfrontalière aux frontières du Nord et de l'Est de la France. Dans les territoires faisant l'objet des différentiels les plus forts (Nord lorrain, Genevois français), où parfois plus de 50 % des actifs sont frontaliers, l'amélioration des conditions de mobilité des ménages (qui parfois ont peu de débouchés professionnels dans leur territoire de résidence), est en effet la première acception du développement économique transfrontalier. Cet objectif est d'ailleurs compatible à terme avec celui d'un rééquilibrage habitat/emploi. Par exemple le projet CEVA entre Genève et Annemasse de construction d'un train régional transfrontalier entre les deux cités, doit également permettre le développement d'un pôle de bureaux à proximité de la gare d'Annemasse.

Lever les obstacles à la mobilité transfrontalière nécessite de mettre en œuvre des actions structurantes et à temporalité longue, car il ne s'agit pas uniquement d'accompagner les demandeurs d'emploi dans leurs recherches de l'autre côté de la frontière, mais de réfléchir plus en amont à l'employabilité des travailleurs frontaliers potentiels.

La coopération transfrontalière en matière d'emploi s'attache au traitement des enjeux liés à la formation continue et professionnelle (apprentissage), à la maîtrise de la langue du voisin, à l'équivalence des diplômes et à la reconnaissance des expériences et des qualifications.



Le dispositif INFOBEST Kehl/Strasbourg